

Garantie Livraison internet

Document d'Information sur le produit d'assurance

Compagnie : CARDIF - Assurances Risques Divers

Entreprise d'assurance immatriculée en France

Produit : **Garantie livraison internet de la carte Visa premier Reglo finance**

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte les besoins et demandes spécifiques de l'assuré. L'information complète sur ce produit se trouve dans la documentation précontractuelle et contractuelle

De quel type d'assurance s'agit-il ?

La Garantie livraison internet permet en cas de non livraison ou de livraison non conforme, le remboursement du bien garanti et ou des frais de réexpédition



Qu'est-ce qui est assuré ?

Tout bien neuf acheté intégralement au moyen de la carte Visa premier Reglo finance

Garantie livraison internet

- ✓ En cas de livraison non conforme : remboursement du prix d'achat et des frais de réexpédition selon l'arrangement trouvé avec le commerçant,
- ✓ En cas de non livraison 30 jours après la date du débit du paiement : remboursement du prix d'achat si aucun arrangement n'a pu être trouvé avec le commerçant

Plafonds

Garantie livraison internet : 1 500 € par sinistre dans la limite de 2 sinistres par an.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les biens non acquis intégralement avec la carte de crédit Visa premier Reglo finance
- ✗ les biens achetés sur un site internet marchand situé hors de la zone euro, les biens livrés hors France métropolitaine ou livrés sans suivi de livraison ou sans transporteur privé, les biens d'une valeur d'achat inférieure à 50 € et supérieure à 1.500 € TTC,
- ✗ Les véhicules terrestres à moteur, les objets précieux, les téléphones portables, les biens à usage professionnel, les biens achetés d'occasion,
- ✗ Les biens achetés sur un site de vente aux enchères,
- ✗ Les biens achetés à des particuliers



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions de la Garantie livraison internet sont :

- ! Les sinistres provenant d'un retard de livraison suite à un défaut d'approvisionnement du stock, d'une faute intentionnelle de l'assuré, d'une grève des prestataires ou transporteurs.



Où suis-je couvert (e) ?

- ✓ Les garanties d'assurance s'appliquent en France métropolitaine.



Quelles sont mes obligations ?

- Remplir avec exactitude le formulaire d'adhésion sous peine de nullité du contrat
- Envoyer les justificatifs exigés en cas de sinistre dans les conditions et délais impartis
- Retourner le bien garanti dans les cas où le contrat l'exige



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est offerte.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La Garantie prend effet au jour de la délivrance de la carte visa premier Reglo finance

Le contrat se renouvelle par tacite reconduction jusqu'à la fin de validité de la carte visa premier Reglo finance

La garantie prend fin :

- à la date anniversaire du contrat de crédit renouvelable associé à la carte visa premier Reglo finance en cas de non renouvellement de celui-ci,
- à la date d'effet de la résiliation du contrat de crédit renouvelable auquel la carte visa premier Reglo finance est associée,
- à la date d'effet de la résiliation du contrat de la carte visa premier Reglo finance



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation s'effectue à chaque échéance annuelle par lettre recommandée à l'assureur au moins deux mois avant la date d'échéance